

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 12

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : Mme MAQUER Françoise donne pouvoir à Mme GACHET Edith ; M. LANG Patrick donne pouvoir à M. VIARD Richard.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET : FINANCES LOCALES

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES POUR LES ENFANTS D'ALLEMOND INSCRITS A UNE ALSH OU CLUB ENFANT DE L'OISANS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES – ANNEE 2024

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la participation financière 2023 de la commune aux activités à la semaine pour les enfants d'Allemond inscrits à une ALSH ou un club enfants sur l'Oisans durant les vacances scolaires pour l'année 2024.

Ainsi, il propose une participation financière communale pour tous les bénéficiaires ci-dessous, dont le montant sera variable, afin que le reste à charge pour la famille corresponde à 50 % du prix le plus élevé de la structure (sans aucun tarif préférentiel).

Exemple : Le tarif de base à la journée est de 30 € => le reste à charge pour la famille ne pourra être inférieur à 15€/jour.

1/ Si la famille paie le montant maximum, la participation communale sera de 15€/jour.

2/ Si la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 20€/jour, la participation communale sera de 5€/jour.

3/ Si la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 8€/jour, il n'y aura aucune participation communale.

Il rappelle les conditions pour bénéficier de cette aide :

- L'un au moins des parents est domicilié sur la commune d'Allemond ;
- ou l'enfant est scolarisé sur la commune d'Allemond et l'un au moins de ses parents travaille sur la commune d'Allemond ;
- L'enfant ne doit pas avoir plus de 15 ans révolus ;
- Présentation d'une facture acquittée ;
- Présentation d'un justificatif de domicile ;
- Inscription de l'enfant à la journée ;

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition d'aide financière aux familles pour les enfants d'Allemond inscrits à une ALSH ou un club enfants sur l'Oisans durant les vacances scolaires ;
- **PREVOIT** au budget les sommes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire



Alain GINIES





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | DEL_19_12_23_19 |
| Objet : | Participation financières loisirs enfants 2024 |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2023-12-19 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 8.2 - Aide sociale |
| Identifiant unique : | 038-213800055-20231219-DEL_19_12_23_19-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 038-213800055-20231219-DEL_19_12_23_19-DE-1-1_0.xml | text/xml | 878 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : del 19 12 23 19.pdf Nom métier : 99_DE-038-213800055-20231219-DEL_19_12_23_19-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 228.5 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 28 décembre 2023 à 10h19min19s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 28 décembre 2023 à 10h19min19s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 28 décembre 2023 à 10h19min29s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 28 décembre 2023 à 10h20min56s | Reçu par le MI le 2023-12-28 |